

réseau santé
KIRIKOUréseau
santé
namur

archipel



RÉSEAU107BW

RÉSEAU
m s a i q u eRéseau
ProxiRéLux

Descriptif de marché

Marché public de faible montant (moins de 30.000 € HTVA) relatif à l'enregistrement, le montage et la post-production de modules de formation destinés à une diffusion numérique pour le compte des réseaux de santé mentale des provinces de Namur, Hainaut, Luxembourg et Brabant wallon.

1.	Dispositions générales	1
1.1	Contexte	1
1.2	Pouvoir adjudicateur	1
2.	Description du marché	2
2.1.	Phase de préparation	2
2.2.	Conditions de tournage	3
2.3.	Montage et post-production	4
2.4.	Format des livrables	4
2.5.	Archivage et sauvegarde	4
2.6.	Propriété intellectuelle et droits d'exploitation	5
2.7.	Confidentialité	5
2.8.	Organisation et planning	5
3.	Convention spécifique : couverture géographique et nombre de module attendus.	6
4	Date de réception et durée de l'offre	7
5.	Introduction des offres	8
5.1	Communication et mode d'introduction	8
5.2	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite	8
5.3	Indemnité de soumission	8
5.4	Données à mentionner dans l'offre	8
6.	ANNEXES	9
	Formulaire d'offre	9



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU

m saïque



Réseau
ProxiRéLux



1. Dispositions générales

1.1 Contexte

Le présent appel d'offre porte sur le soutien aux soins psychologiques en première ligne (convention INAMI 20/12/2023) qui vise à améliorer l'offre de soins psychologiques de première ligne, en termes d'accessibilité financière et de proximité.

La convention pour les psychologues de première ligne [PPL] prévoit leur participation aux formations organisées localement par le réseau santé mentale sur le contenu et l'objectif de cette convention ainsi que sur le fonctionnement du réseau et sur la culture de la qualité recherchée.

Ce marché public de faible montant porte sur l'année 2026 et concerne l'enregistrement vidéo, le montage et la post-production de modules de formation destinés à une diffusion numérique pour le compte des réseaux de santé mentale des provinces de Namur, Hainaut, Luxembourg et Brabant-Wallon.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Représenté par Mr Benoit Folens - directeur général

Asbl Œuvres des Frères de la Charité - CNP Saint-Martin,

Rue Saint-Hubert 84 à 5100 Dave.

BCE : BE0465.122.819.

La personne de contact pour soumissionner et toutes questions sur le présent appel:

Mme Coraline Dubois : formation@psynam.be

Les porteurs de projets avec les personnes de contacts pour l'application du marché sont repris aux point 3 - page 7.

Marché à faible montant – Formation PPL 2026

Prestations d'enregistrement vidéo, montage et production de modules de formation.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU

m saïque



Réseau
ProxiRéLux



2. Description du marché

Les offres s'entendent toutes charges comprises.

Le présent marché a pour objet la sélection d'un prestataire chargé d'assurer la prise de vue, le montage et la post-production de modules de formation destinés à une diffusion numérique.

Les vidéos produites seront utilisées dans le cadre de dispositifs de formation et de diffusion pédagogique interne ou externe.

Le prestataire devra assurer l'ensemble des prestations techniques nécessaires à la réalisation des contenus, depuis la préparation du tournage jusqu'à la livraison des fichiers finaux exploitables.

Le marché comprend notamment :

- la préparation technique des tournages (en collaboration avec le réseau porteur de projet pour la formation à enregistrer) ;
- l'enregistrement vidéo et audio ;
- la mise en place du matériel (conforme à un tournage multi-cam) ;
- l'éclairage et la prise de son ;
- la réalisation ;
- le montage ;
- la post-production ;
- l'intégration d'éléments graphiques ;
- la livraison des fichiers finaux ;
- les adaptations éventuelles demandées par le pouvoir adjudicateur en charge du lot (minimum 2 rounds de correction).

Les prestations concernent des enregistrements de formateurs dispensant des modules de formation en studio.

2.1. Phase de préparation

Le prestataire devra :

- participer aux réunions préparatoires ;
- analyser les besoins techniques ;
- proposer un dispositif de tournage adapté ;
- vérifier les contraintes du lieu de tournage ;
- prévoir le matériel nécessaire ;

Marché à faible montant – Formation PPL 2026

Prestations d'enregistrement vidéo, montage et production de modules de formation.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU

m  **s a i ï q u e**



Réseau
ProxiRéLux



- planifier les journées de d'enregistrement vidéo ;
- assurer la coordination technique avec le réseau porteur de projet.

Le prestataire pourra être amené à conseiller sur :

- le format des vidéos ;
- le découpage en modules ;
- le cadrage pédagogique ;
- les éléments visuels à intégrer.

2.2. Conditions de tournage

Le prestataire devra assurer la prise de vue dans des conditions professionnelles.

Les prestations comprennent notamment :

- mise à disposition et installation du matériel ;
- mise en place de l'éclairage ;
- prise de son avec micro adapté ;
- prise de vue multi-caméras ;
- enregistrement en 4K ou supérieur ;
- format LOG ou flat ;
- gestion des prises multiples ;
- enregistrement de séquences complémentaires ;
- supervision technique du tournage.

Les tournages pourront avoir lieu :

- en studio ;
- dans les locaux du réseau porteur de projet ;
- dans des salles de formation ;
- dans tout autre lieu défini dans le cadre du marché.

Le prestataire devra être en mesure de s'adapter à différents environnements.

Le prestataire est responsable :

- du bon fonctionnement du matériel ;
- de la qualité de l'image et du son ;
- de la sauvegarde des enregistrements ;
- de la sécurité des données.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
mosaïque



Réseau
ProxiRéLux



La prise de vue pourra inclure :

- image du formateur ;
- voix du formateur ;
- supports projetés ;
- démonstrations ;
- interactions ;
- plans de coupe ;

2.3. Montage et post-production

Le prestataire assurera le montage complet de 8 vidéos (Cf point 3 pour détails) en accord avec l'identité visuelle fournie.

Le montage sera réalisé comprend notamment :

- sélection des prises ;
- découpage en séquences ;
- nettoyage audio ;
- équilibrage sonore ;
- correction colorimétrique ;
- synchronisation image / son ;
- intégration des supports visuels ;
- ajout de titres ;
- ajout de génériques ;
- ajout de sous-titres si demandé ;
- insertion de logos ;
- insertion d'illustrations ;
- ajout d'habillage graphique.

Un premier montage pilote sera soumis aux réseaux porteurs de projets et pourra servir de modèle pour les 7 autres après validation.

Le prestataire devra prévoir des allers-retours de validation avec le réseau porteur de projet.

L'offre du prestataire inclut au minimum 2 cycles de correction et l'export final conforme.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
m saïque



Réseau
ProxiRéLux



2.4. Format des livrables

Les vidéos devront être livrées sous format numérique exploitable.

Formats attendus :

- format MP4 (H.264 ou équivalent) ;
- deux résolutions : 4K et Full HD ;
- fichiers séparés par module ;
- fichiers sources conservés pendant la durée du marché ;

2.5. Archivage et sauvegarde

Le prestataire devra :

- assurer la sauvegarde des rushes ;
- conserver les fichiers pendant la durée du marché ;
- garantir la possibilité de réexport ultérieur (jusqu'au 31 décembre 2027) ;
- transmettre les fichiers sources si demandés.

2.6. Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Le prestataire garantit que les éléments fournis ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Le prix proposé est réputé inclure la cession des droits nécessaires à l'exploitation des vidéos.

Le prestataire garantit être titulaire de l'ensemble des droits nécessaires à la cession prévue au présent article, notamment auprès de ses salariés, sous-traitants ou tout autre intervenant ayant contribué à la réalisation des vidéos.

Il garantit le pouvoir adjudicateur contre toute réclamation, revendication ou action de tiers fondée sur une atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits voisins, au droit à l'image ou à tout autre droit relatif aux contenus fournis.

Le prestataire cède au pouvoir adjudicateur les droits d'exploitation sur les vidéos produites dans le cadre du marché.

Cette cession comprend :

- droit de reproduction ;
- droit de représentation ;
- droit d'adaptation ;
- droit de montage ;

Marché à faible montant – Formation PPL 2026

Prestations d'enregistrement vidéo, montage et production de modules de formation.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
mosaïque



Réseau
ProxiRéLux



- droit de diffusion, notamment sur les sites internet, intranet, plateformes numériques, réseaux sociaux, newsletters, supports audiovisuels, supports de communication institutionnelle et tout autre canal de communication interne ou externe des réseaux porteurs du projet ;
- droit d'intégration dans d'autres supports.

Les droits sont cédés :

- pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux d'auteur ;
- pour le monde entier, compte tenu de la nature internationale des exploitations numériques, notamment la diffusion sur sites internet, intranet, plateformes en ligne, réseaux sociaux, newsletters et tout autre support numérique de communication interne ou externe ;
- pour tout support connu ou à venir ;
- pour toute diffusion

2.7. Confidentialité

Le prestataire s'engage à :

- respecter la confidentialité des contenus ;
- ne pas diffuser les images sans autorisation ;
- ne pas utiliser les vidéos à des fins commerciales sans accord écrit.

2.8. Organisation et planning

Les tournages seront planifiés entre novembre et décembre en concertation avec le réseau porteur de projet.

Le prestataire devra :

- être disponible aux dates fixées ;
- respecter les délais ;
- livrer les vidéos dans les délais convenus ;
- signaler toute difficulté.

réseau santé
KIRIKOUréseau
santé
namur

archipel



RÉSEAU107BW

RÉSEAU
mosaïqueRéseau
ProxiRéLux

3. Convention spécifique : couverture géographique et nombre de module attendus.

Le présent marché est porté par

- PSYNAM - Réseau Santé Namur et Réseau Santé Kirikou pour la province de Namur
- Réseau107 BW et Archipel pour la province du Brabant wallon,
- Rhéseau, Réseau Partenaires 107 et Réseau Mosaïque pour la province du Hainaut,
- Réseau ProxiRéLux et Réseau Matilda pour la province du Luxembourg.

Pour chaque module de formation, une demi-journée de tournage est réservée pour l'enregistrement au format webinaire. Le nombre de modules est donc à répartir comme suit :

porteurs de projet	Personne de contact	Intitulé du module de formation
Kirikou, Réseau Santé Namur ; PSYNAM	Coraline Dubois formation@psynam.be	Indication, intervention brève et gestion des flux : agir efficacement en soins psychologiques de première ligne.
Réseau Mosaïque	Juliette Michel juliette.michel@matilda-lux.be	Incapacité de travail et trajet de réinsertion.
Réseau Mosaïque	Juliette Michel juliette.michel@matilda-lux.be	Approche inclusive et adaptée : personnes âgées.
Réseau107BW et Archipel	Vincent Dehin formation@psy-reseau-bw.be	Self-care des psychologues de première ligne.
Réseau Partenaires 107	Juliette Michel juliette.michel@matilda-lux.be	Intervenir en groupe et offrir un soutien précoce, accessible et structuré.
RHéseau	Tristan Delannoy tristan.delannoy@rheseau.be	Prise en charge des troubles du comportement alimentaire (TCA)
ProxiRéLux et RéseauMatilda	Juliette Michel juliette.michel@matilda-lux.be	Accompagner parents et enseignants d'enfants avec TDAH
RHéseau et Matilda	Juliette Michel juliette.michel@matilda-lux.be	Approche inclusive et adaptée : jeunes enfants et périnatalité

Marché à faible montant – Formation PPL 2026

Prestations d'enregistrement vidéo, montage et production de modules de formation.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
mosaïque



Réseau
ProxiRéLux



Pour l'exécution du présent marché, **une convention ou un bon de commande spécifique devra être établi pour chaque projet avec les réseaux porteurs de projet repris ci-dessus.**

Ce document précisera notamment :

- le nombre de modules à produire ;
- les dates de tournage ;
- le lieu ;
- le format attendu ;
- les délais ;
- les conditions financières ;
- les droits d'utilisation ;
- les obligations techniques.

La signature de ce document conditionnera le lancement effectif des prestations.

4 Date de réception et durée de l'offre

Pour être recevable, l'offre doit être remise pour le 15/10/2026 avant midi au plus tard.

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter du jour qui suit celui de la date limite de réception des offres.

Le marché prend cours à la date de la conclusion du marché et dure jusqu'au moment où le marché est complètement exécuté. **L'exécution des services prévus au présent cahier spécial des charges doit, dans tous les cas, être terminée au plus tard le 31/12/2026.**

5. Introduction des offres

5.1 Communication et mode d'introduction

Les communications et les échanges d'informations concernant les éléments essentiels de la procédure doivent être réalisés par des moyens de communication électroniques. Les offres doivent être envoyées à formation@psynam.be



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
mosaïque



Réseau
ProxiRéLux



5.2 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Les modifications ou le retrait d'une offre déjà introduite doivent/doit impérativement être soumis avant la date de clôture de l'appel d'offre tel que mentionné dans le point 1.4.

A défaut, elle sera réputée ferme et définitive jusqu'à la fin du délai mentionné au point 1.4.

5.3 Indemnité de soumission

Aucune indemnité de soumission n'est octroyée.

5.4 Données à mentionner dans l'offre

Les renseignements suivants seront mentionnés dans l'offre :

- les prix unitaires forfaitaires (hors TVA et TVA incluse) par module de formation pour l'ensemble des prestations (préparation, prise de vue, montage, ...);
- le montant de la TVA ;
- la qualité de la personne ou des personnes, selon le cas, qui signe(nt) le rapport de dépôt et engage(nt) valablement le soumissionnaire;
- le numéro d'immatriculation complet du soumissionnaire auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (pour les soumissionnaires belges).

réseau santé
KIRIKOUréseau
santé
namur

archipel



RÉSEAU107BW

RÉSEAU
mosaïqueRéseau
ProxiRéLux

6. ANNEXES

Formulaire d'offre (description technique à joindre par vos soins)

Marché public de faible montant relatif à l'enregistrement vidéo, montage et production de huit (8) modules de formations dans le cadre des soins psychologiques dans la première ligne pour le compte des réseaux de santé mentale des provinces de Namur, Hainaut, Luxembourg et Brabant wallon.

La firme

(dénomination complète)

dont l'adresse est:

(rue)

(code postal et commune)

(pays)

Immatriculée à la Banque
Carrefour des Entreprises
sous le numéro:

et pour laquelle
Monsieur/Madame/x

(nom)

(fonction)

domicilié(e) à l'adresse:

(rue)

(code postal et commune)

(pays)

Marché à faible montant – Formation PPL 2026

Prestations d'enregistrement vidéo, montage et production de modules de formation.



réseau santé
KIRIKOU

réseau
santé
namur



archipel



RÉSEAU107BW



RÉSEAU
mosaïque



Réseau
ProxiRéLux



agissant comme soumissionnaire ou fondé de pouvoirs, signe ci-dessous et s'engage à exécuter conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges, les services décrits ci-avant au présent document, moyennant le prix unitaire forfaitaire par module de formation (x8) suivant:

prix unitaire forfaitaire par module de formation, hors TVA :

[en lettres et en chiffres en EURO]

auquel doit être ajoutée la TVA, soit un montant de:

[en lettres et en chiffres en EURO]

soit un prix unitaire forfaitaire, TVA comprise, de:

[en lettres et en chiffres en EURO]

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

réseau santé
KIRIKOUréseau
santé
namur

archipel



RÉSEAU107BW

RÉSEAU
mosaïqueRéseau
ProxiRéLux

Les sommes dues seront payées par l'organisme de paiement du pouvoir adjudicateur par virement ou versement sur

le numéro de
compte n°:

IBAN

BIC

Toute correspondance concernant l'exécution du marché doit être envoyée à l'adresse suivante:

(rue)

(code postal et commune)

(n° de ☎ et de F)

(adresse e-mail)

Fait:

A

le

202..

CASE RÉSERVÉE AU POUVOIR ADJUDICATEUR :

APPROUVE,

<code postal + lieu>

<identité de la personne compétente pour approuver l'offre>

<titre de la personne compétente pour approuver l'offre>